

**Vingtième Conférence annuelle  
des Hautes Parties contractantes au Protocole II  
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction  
ou la limitation de l'emploi de certaines armes  
classiques qui peuvent être considérées comme  
produisant des effets traumatiques excessifs  
ou comme frappant sans discrimination**

1<sup>er</sup> février 2019  
Français  
Original : anglais

Genève, 20 novembre 2018  
Point 14 de l'ordre du jour  
Examen et adoption du document final

## Document final

### I. Introduction

1. L'article 13 du Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (Protocole II modifié), annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, prévoit que les Hautes Parties contractantes au Protocole tiennent chaque année une conférence afin de se consulter et de coopérer entre elles pour toutes questions concernant le fonctionnement de cet instrument.
2. Un groupe d'experts s'est réuni le 11 juin et durant la matinée du 12 juin 2018, à Genève, pour préparer la vingtième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, comme la dix-neuvième Conférence annuelle l'avait décidé et inscrit au paragraphe 30 de son document final CCW/AP.II/CONF.19/4.
3. La dix-neuvième Conférence annuelle, tenue le 21 novembre 2017, avait décidé de recommander à la vingtième Conférence annuelle un ordre du jour provisoire, dont le texte est reproduit dans son document final (CCW/AP.II/CONF.19/4, annexe II). Elle avait également approuvé le montant estimatif des dépenses de la vingtième Conférence annuelle (CCW/AP.II/CONF.19/4).
4. Comme indiqué au paragraphe 31 de son document final, la dix-neuvième Conférence annuelle avait décidé que le Groupe d'experts effectuerait les tâches suivantes sous la responsabilité générale de la Coordinatrice, M<sup>me</sup> Eszter Kroll (Hongrie) : passer en revue le fonctionnement et l'état du Protocole, et examiner les questions que soulevaient les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié, ainsi que l'état de l'évolution technique en matière de protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination ; et qu'il examinerait la question des dispositifs explosifs improvisés sous la responsabilité générale du Coordonnateur, le colonel Nicolas Coussière (France), secondé par un collaborateur. Les travaux du Groupe d'experts devaient être passés en revue à la vingtième Conférence annuelle.
5. Comme indiqué au paragraphe 25 de son document final, la dix-neuvième Conférence annuelle avait recommandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et à la Présidente désignée de la vingtième Conférence annuelle d'exercer leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité du Protocole II modifié.



6. À leur Réunion de 2017, les Hautes Parties contractantes à la Convention étaient convenues, au paragraphe 40 e) du rapport final (CCW/MSP/2017/8), que leur vingtième Conférence annuelle se tiendrait le 20 novembre 2018 à Genève.

7. Comme indiqué au paragraphe 33 de son document final, la dix-neuvième Conférence annuelle avait également décidé de nommer M<sup>me</sup> Alice Guitton, Ambassadrice de France, Présidente désignée de la vingtième Conférence annuelle.

## II. Organisation de la vingtième Conférence annuelle

8. La vingtième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, le 20 novembre 2018.

9. Les Hautes Parties contractantes ci-après, qui avaient notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié, ont participé aux travaux de la Conférence : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Lituanie, Maroc, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, ex-République yougoslave de Macédoine, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

10. Les Hautes Parties contractantes à la Convention dont le nom suit ont participé aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs : Arabie saoudite, Cuba, État de Palestine, Kazakhstan, Qatar, République démocratique populaire lao et Togo.

11. Les États signataires de la Convention ci-après ont également participé aux travaux de la Conférence : Égypte et Soudan.

12. Les délégations observatrices ci-après ont participé aux travaux de la Conférence : Mozambique, Myanmar et Singapour.

13. Les représentants de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Service de la lutte antimines de l'ONU ont également participé aux travaux de la Conférence.

14. Les représentants des organisations ci-après ont aussi pris part aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs : Union européenne, Centre international de déminage humanitaire de Genève (GICHD) et Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

15. Les représentants des organisations non gouvernementales et autres entités ci-après ont également pris part aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs : Campaign to stop Killer Robots, Center for International Security and Policy (CISP), Handicap International, Human Rights Watch, International Committee for Robot Arms Control (ICRAC), Mines Advisory Group (MAG), Pax Christi International, Pax Christi Irlande, Université de Turku (Finlande), Seguridad Humana en Latinoamérica (SEHLAC), Safe Ground, Slovenian Artificial Intelligence Society (SLAIS) et Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.

## III. Travaux de la vingtième Conférence annuelle

16. La vingtième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié a été ouverte le 20 novembre 2018 par M<sup>me</sup> Adriana Mendoza Agudelo, Ambassadrice de Colombie, Présidente désignée de la dix-neuvième Conférence annuelle.

17. La Conférence a tenu deux séances plénières. À la première, le 20 novembre 2018, la Conférence a confirmé la désignation de M. Yann Hwang, Ambassadeur de France, comme Président de la vingtième Conférence annuelle. Elle a aussi confirmé les

désignations comme Vice-Présidents de M. Ji Haojun, Conseiller auprès de l'Ambassadeur de Chine, de M<sup>me</sup> Oxana Domentî, Ambassadrice de la République de Moldova, et de M<sup>me</sup> Samantha Jayasuriya, Vice-Représentante permanente de la République socialiste de Sri Lanka.

18. À la même séance plénière, la Conférence a adopté son ordre du jour (CCW/AP.II/CONF.20/1). En reconduisant son règlement intérieur publié sous la cote CCW/AP.II/CONF.15/7 et le rectificatif correspondant (CCW/AP.II/CONF.15/7/Corr.1), la Conférence a décidé de suspendre l'application de l'article 2, conformément aux dispositions du paragraphe 24 du document final de la quinzième Conférence annuelle.

19. À sa 1<sup>re</sup> séance plénière encore, la Conférence a confirmé la désignation de M<sup>me</sup> Anja Kaspersen, Directrice du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, comme Secrétaire générale de la Conférence. M<sup>me</sup> Melanie Gerber, spécialiste des questions politiques du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, a fait office de Secrétaire.

20. Ont participé à l'échange de vues général les délégations ci-après : Pakistan, Colombie, Union européenne, Monténégro, Irlande, Brésil, Turquie, Allemagne, Maroc, République de Corée, Chine, Espagne, Iraq, Australie, Pays-Bas, Israël, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Italie, Sri Lanka, Inde, Japon, Pologne, Croatie, Cuba, Chili, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Mines Advisory Group (MAG).

21. Conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole, la Conférence était saisie des rapports nationaux annuels des Hautes Parties contractantes suivantes : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Croatie, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mali, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie et Uruguay. Ces rapports contenaient des renseignements sur ce qui suit :

- a) La diffusion d'informations sur le Protocole aux forces armées et à la population civile ;
- b) Le déminage et les programmes de réadaptation ;
- c) Les mesures prises pour satisfaire aux exigences techniques du Protocole et toutes autres informations utiles y relatives ;
- d) Les textes législatifs ayant un rapport avec le Protocole ;
- e) Les mesures prises concernant l'échange international d'informations techniques, la coopération internationale en matière de déminage, ainsi que la coopération et l'assistance techniques ;
- f) D'autres points pertinents ; et
- g) Les renseignements fournis pour alimenter la base de données sur le déminage établie dans le cadre du système des Nations Unies.

On trouvera à l'annexe III du présent rapport un tableau récapitulatif des rapports nationaux annuels soumis pour la vingtième Conférence annuelle.

22. Pendant ses travaux, la Conférence a examiné les documents CCW/AP.II/CONF.20/1 à CCW/AP.II/CONF.20/5. Les documents de la Conférence peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://www.documents.un.org>) et sur le site Web officiel du Protocole II modifié annexé à la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/ccw>).

## IV. Conclusions et recommandations

### Universalisation

23. La vingtième Conférence annuelle a salué les efforts déployés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président de la vingtième Conférence annuelle, diverses organisations et le Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention en vue de promouvoir une plus large adhésion au Protocole II modifié.

24. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, la Conférence a décidé de lancer un appel à tous les États qui n'étaient pas encore parties au Protocole II modifié, dans lequel elle les invitait instamment à prendre toutes les mesures voulues pour y adhérer au plus vite. Le texte de cet appel est reproduit à l'annexe I.

25. La Conférence a recommandé que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président désigné de la vingt et unième Conférence annuelle exercent, au nom des Hautes Parties contractantes, leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité du Protocole II modifié. À cet effet, la Conférence a demandé au Président désigné d'envisager de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-quatorzième session, sur ce qu'elle aurait entrepris et obtenu. La Conférence a par ailleurs engagé les Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU à promouvoir une plus large adhésion au Protocole II modifié.

### Fonctionnement et état du Protocole

26. La Conférence a pris note de la présentation de M<sup>me</sup> Eszter Kroll (Hongrie), Coordonnatrice pour l'examen du fonctionnement et de l'état du Protocole, des questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié, ainsi que de l'état de l'évolution technique en matière de protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination.

27. La Conférence a décidé ce qui suit :

a) Le Groupe d'experts examinera le fonctionnement et l'état du Protocole et étudiera les questions que soulèvent les rapports nationaux annuels ;

b) Les Hautes Parties contractantes à la Convention poursuivront leurs contacts avec les Hautes Parties contractantes au Protocole II initial qui ne sont pas encore parties au Protocole II modifié pour les encourager à le devenir, et faciliter ainsi l'extinction du Protocole II initial. Toute mesure relative à l'extinction du Protocole II initial devra être prise avec l'accord des Hautes Parties contractantes audit protocole ;

c) Le Groupe d'experts analysera les mesures prises pour améliorer le taux de soumission de rapports et la cohérence de la méthode actuelle d'établissement de rapports dans le cadre du Protocole II modifié.

### Dispositifs explosifs improvisés (DEI)

28. La Conférence a pris note du rapport, publié sous la cote CCW/AP.II/CONF.20/2, qui avait été établi par les Coordonnateurs pour les dispositifs explosifs improvisés, le Colonel Nicolas Coussière et le Lieutenant-Colonel Pascal Levant (France), secondés par M<sup>me</sup> Diana Esperanza Castillo Castro (Colombie).

29. La Conférence a décidé ce qui suit :

a) Les Hautes Parties contractantes demandent à l'Unité d'appui à l'application de la Convention de continuer de mettre à disposition sur le site Web de la Convention le recueil des lignes directrices, pratiques optimales et autres recommandations visant à faire face au problème du détournement et de l'utilisation illicite de composants pouvant servir à la fabrication de DEI et, en concertation avec les Coordonnateurs et les Hautes Parties contractantes, d'alimenter et d'actualiser ce recueil à mesure que de nouvelles informations pertinentes sont publiées ; elles lui demandent, en outre, de moderniser le site Web de la

Convention et de donner au recueil un aspect plus convivial sur le site Web de la Convention ;

b) À l'effet d'établir des lignes directrices fondées sur les pratiques optimales, recommandations et enseignements existants concernant les méthodes de sensibilisation des civils au danger des DEI, le Groupe d'experts procédera à un échange d'informations volontaire concernant les méthodes, campagnes et pratiques en matière d'éducation aux risques ;

c) Le Groupe d'experts continuera, conformément aux buts et objectifs de la Convention, d'échanger des renseignements, à titre facultatif et eu égard aux politiques nationales en matière de protection de l'information sensible, concernant les mesures, méthodes d'établissement de rapports, pratiques optimales et enseignements nationaux relatifs aux questions suivantes :

- i) Caractéristiques générales des DEI, y compris des types nouveaux de DEI ;
- ii) Méthodes d'enlèvement humanitaire des DEI, peut-être avec un accent particulier sur les innovations et évolutions techniques des méthodes employées ;
- iii) Méthodes de protection des civils contre les DEI ;

d) Le Groupe d'experts débattrà, dans le cadre du Protocole II modifié, des moyens de ménager une mise en commun facultative et efficace de l'information et, par-là, de contribuer à la lutte contre l'utilisation illicite de DEI ;

e) En ce qui concerne le questionnaire sur la lutte contre les DEI, sur la base des réponses reçues, les Hautes Parties contractantes demandent à l'Unité d'appui à l'application, en concertation avec les Coordonnateurs et elles-mêmes, de :

- i) Continuer de mettre à leur disposition les réponses apportées au questionnaire ;
- ii) Continuer de tenir à jour une liste des coordonnateurs nationaux pour la coopération dans la lutte contre les DEI ;

f) Le Groupe d'experts se tiendra informé des faits nouveaux pertinents en ce qui concerne les activités menées par d'autres entités pour lutter contre la menace des DEI, afin de garantir la synergie des efforts déployés.

### **Échanges de vues ciblés sur les divers aspects pertinents de l'application du Protocole II modifié**

30. La Conférence a pris note de la proposition du Président, présentée dans sa lettre en date du 25 septembre 2018, visant à renforcer l'efficacité du Protocole II modifié par des échanges ciblés sur divers aspects pertinents de sa mise en œuvre.

31. La Conférence a décidé que chaque futur Président désigné pourrait sélectionner un ou plusieurs articles du Protocole II modifié et que ces articles pourraient, après approbation des Hautes Parties contractantes, être examinés sous sa direction pendant la Conférence annuelle, sans préjuger d'une éventuelle discussion complète et équilibrée sur le Protocole II modifié et sur la Convention. La Conférence a également décidé que le ou les articles sélectionnés seraient examinés lors des futures Conférences annuelles au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Examen de l'état et du fonctionnement du Protocole ». Elle a encouragé les Hautes Parties contractantes à mettre en commun sur une base volontaire leur expérience, expliquer certaines mesures juridiques nationales ou présenter un ensemble de compétences et de connaissances relatives à la mise en œuvre des dispositions du Protocole II modifié.

### **Suivi**

32. La Conférence a décidé que la réunion de 2019 du Groupe d'experts se déroulerait sur une journée et demie et que les dates en seraient fixées par la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention devant se tenir du 21 au 23 novembre 2018. La Conférence a approuvé le montant estimatif des dépenses pour ladite réunion du Groupe

d'experts, tel qu'il figure dans le document CCW/AP.II/CONF.20/3, modifié oralement et dont une version révisée doit être publiée sous la cote CCW/AP.II/CONF.20/3/Rev.1.

33. La Conférence a décidé que le Groupe d'experts effectuerait les tâches suivantes sous la responsabilité générale du Président désigné : passer en revue le fonctionnement et l'état du Protocole, et examiner les questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes en application du paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié ; et qu'il examinerait la question des dispositifs explosifs improvisés sous la responsabilité générale du lieutenant-colonel Pascal Levant (France), secondé par M<sup>me</sup> Diana Esperanza Castillo Castro (Colombie). Les travaux du Groupe d'experts seront passés en revue à la vingt et unième Conférence annuelle.

34. La Conférence a décidé que le Président désigné de la vingt et unième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes examinerait en consultation avec les délégations la possibilité d'engager, sous réserve de l'accord des Hautes Parties contractantes, des discussions sur les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre du Protocole s'agissant des mines autres que les mines antipersonnel et, en particulier, de la protection des civils.

35. La Conférence a décidé que la vingt et unième Conférence annuelle se déroulerait en 2019, à la date fixée par la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention devant se tenir du 21 au 23 novembre 2018. La Conférence a décidé de recommander à la vingt et unième Conférence annuelle l'ordre du jour provisoire figurant à l'annexe II. Elle a également approuvé les montants estimatifs des dépenses de la vingt et unième Conférence annuelle, tels qu'ils figurent dans le document CCW/AP.II/CONF.20/4, modifié oralement, dont une version révisée doit être publiée sous la cote CCW/AP.II/CONF20/4/Rev.1).

36. La Conférence a décidé d'adopter la règle des 8-4-4<sup>1</sup> pour la soumission des documents de pré-session lors des prochaines Conférences annuelles des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et aux Protocoles y annexé.

37. La Conférence a décidé de nommer un représentant du Groupe des États d'Europe orientale Président désigné de la vingt et unième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes devant se tenir en 2019, et de nommer Vice-Présidents désignés les représentants de la Chine et des Pays-Bas et un représentant du Mouvement des pays non alignés.

38. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, la vingtième Conférence annuelle a adopté son document final figurant dans le document CCW/AP.II/CONF.20/CRP.1, tel que modifié oralement. Le document final est publié sous la cote CCW/AP.II/CONF.20/5.

<sup>1</sup> « Les documents soumis huit semaines au moins avant la Réunion seront publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies quatre semaines avant la Réunion. »

## Annexe I

### **Appel des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, réunies pour leur vingtième Conférence annuelle**

(tel qu'adopté à la 2<sup>e</sup> séance plénière, le 20 novembre 2018)

*Nous, les Hautes Parties contractantes qui avons notifié au Dépositaire notre consentement à être liés par le Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques, réunis à Genève le 20 novembre 2018 pour notre vingtième Conférence annuelle,*

*Ayant à l'esprit la contribution importante qu'apporte le Protocole II modifié aux efforts internationaux visant à atténuer les souffrances causées par certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs, ou comme frappant sans discrimination,*

*Notant que le Protocole II modifié est le seul instrument juridique international qui couvre tous les types de mines, pièges et autres dispositifs,*

*Ayant fait le point du fonctionnement et de l'état du Protocole II modifié conformément à l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 13,*

*Ayant examiné les rapports nationaux annuels présentés par les Hautes Parties contractantes qui ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié,*

1. *Accueillons avec satisfaction le fait que 105 États ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié ;*
2. *Soulignons qu'il importe d'assurer l'acceptation la plus large possible du Protocole II modifié ;*
3. *Demandons instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de prendre toutes les mesures voulues pour devenir au plus vite parties au Protocole II modifié.*

## **Annexe II**

### **Ordre du jour provisoire de la vingt et unième Conférence annuelle**

**(tel que recommandé par la vingtième Conférence annuelle à sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 20 novembre 2018)**

1. Ouverture de la Conférence.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Conférence et des autres membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Nomination du Secrétaire général de la Conférence.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Conférence.
7. Échange de vues général.
8. Examen du fonctionnement et de l'état du Protocole.
9. Examen des questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole modifié.
10. Dispositifs explosifs improvisés (DEI).
11. Rapports de tous organes subsidiaires.
12. Approbation des montants estimatifs des dépenses pour 2020.
13. Questions diverses.
14. Examen et adoption du document final.

## Annexe III

### Tableau récapitulatif des rapports nationaux annuels soumis pour la vingtième Conférence annuelle

#### Formules utilisées

<b>Formule A</b>	Diffusion d'informations
<b>Formule B</b>	Déminage et programmes de réadaptation
<b>Formule C</b>	Exigences techniques et informations utiles y relatives
<b>Formule D</b>	Textes législatifs
<b>Formule E</b>	Échange international d'informations techniques, coopération au déminage, et coopération et assistance techniques
<b>Formule F</b>	Autres points pertinents
<b>Formule G</b>	Renseignements sur le déminage à fournir pour la base de données de l'ONU

#### Notes

<b>Normale</b>	Présentation normale
<b>Résumée</b>	Simple résumé complété (ou non) par la ou les formules indiquant les modifications intervenues depuis la présentation du rapport précédent

Haute Partie contractante	Date de soumission	Cadre de présentation utilisé	Les informations peuvent être communiquées aux autres Hautes Parties contractantes	Formules utilisées							Langue	
				A	B	C	D	E	F	G		
Afghanistan	-											
Albanie	-											
Argentine	31.03.2018	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	Espagnol
Australie	11.04.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	Anglais
Autriche	01.05.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	Anglais
Bangladesh	-											
Bélarus	30.03.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	Russe
Belgique	30.03.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Bolivie (État plurinational de)	-											
Bosnie-Herzégovine	-											
Brésil	30.03.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	Anglais
Bulgarie	30.03.2018	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Burkina Faso	-											
Cabo Verde	-											

Haute Partie contractante	Date de soumission	Cadre de présentation utilisé	Les informations peuvent être communiquées aux autres Hautes Parties contractantes	Formules utilisées							Langue
				A	B	C	D	E	F	G	
Cambodge	31.03.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	Anglais
Cameroun	-										
Canada	01.05.2018	Normal	Oui	✓	-	-	✓	✓	-	✓	Anglais
Chili	-										
Chine	31.03.2018	Résumé	Oui	✓	-	✓	-	✓	✓	-	Chinois
Colombie	31.03.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
Costa Rica	-										
Croatie	16.04.2018	Résumé	Oui	✓	✓	-	-	✓	-	✓	Anglais
Chypre	-										
République tchèque	✓										
Danemark	-										
République dominicaine	-										
Équateur	19.04.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	Espagnol
El Salvador	-										
Estonie	28.03.2018	Résumé	Oui	-	-	-	-	✓	✓	-	Anglais
Finlande	31.03.2018	Résumé	Oui	-	✓	-	-	-	-	-	Anglais
France	31.03.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Français
Gabon	-										
Géorgie	03.04.2018	Normal	Oui	-	✓	-	-	-	-	-	Anglais
Allemagne	02.03.2018	Normal	Oui	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Grèce	23.04.2018	Normal	Oui	-	✓	-	-	✓	✓	✓	Anglais
Grenade	-										
Guatemala	28.03.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
Guinée-Bissau	-										
Saint-Siège	01.02.2018	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Honduras	-										
Hongrie	-	Normal	Oui	-	✓	-	-	-	-	-	Anglais
Islande	-										
Inde	31.03.2018	Résumé	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	Anglais
Iraq	31.03.2018	Résumé	Non	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Arabe
Irlande	23.04.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Israël	04.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais

<i>Haute Partie contractante</i>	<i>Date de soumission</i>	<i>Cadre de présentation utilisé</i>	<i>Les informations peuvent être communiquées aux autres Hautes Parties contractantes</i>	<i>Formules utilisées</i>							<i>Langue</i>
				<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>	<i>F</i>	<i>G</i>	
Italie	-	Résumé	Oui	✓	✓	-	✓	✓	-	✓	Anglais
Jamaïque	-										
Japon	31.03.2018	Résumé	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Jordanie	-										
Koweït	-										
Lettonie	29.03.2018	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Liban	-										
Libéria	-										
Liechtenstein	25.01.2018	Normal	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Lituanie	2018	Normal	Oui	-	-	-	-	✓	✓	-	Anglais
Luxembourg	15.03.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Français
Madagascar	-										
Maldives	-										
Mali	24.05.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	Français
Malte	-										
Maurice	-										
Monaco	-										
Monténégro	-										
Maroc	-										
Nauru	-										
Pays-Bas	30.03.2018	Résumé	Oui	-	-	-	-	✓	-	✓	Anglais
Nouvelle-Zélande	-										
Nicaragua	-										
Niger	-										
Norvège	15.03.2018	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Pakistan	31.03.2018	Résumé	Oui	-	✓	-	-	-	✓	-	Anglais
Panama	-										
Paraguay	-										
Pérou	20.04.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	Espagnol
Philippines	-										
Pologne	-										
Portugal	20.04.2018	Résumé	Oui	✓	-	-	✓	-	-	✓	Anglais
République de Corée	30.03.2018	Normal	Oui	✓	✓	-	✓	✓	-	✓	Anglais

Haute Partie contractante	Date de soumission	Cadre de présentation utilisé	Les informations peuvent être communiquées aux autres Hautes Parties contractantes	Formules utilisées							Langue	
				A	B	C	D	E	F	G		
République de Moldova	31.03.2018	Résumé	Oui	-	✓	-	-	-	-	-	-	Anglais
Roumanie	31.03.2018	Résumé	Oui	-	-	-	-	-	-	-	-	Anglais
Fédération de Russie	29.03.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	Russe
Sénégal	-											
Serbie	30.03.2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	Anglais
Seychelles	-											
Sierra Leone	-											
Slovaquie	03.2018	Normal/ Résumé	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	-	Anglais
Slovénie	31.03.2018	Normal	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	-	Anglais
Afrique du Sud	-											
Espagne	31.03.2018	Normal/ Résumé	Oui	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Espagnol
Sri Lanka	-											
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	-											
Suède	09.03.2018	Résumé	Oui	-	-	-	-	✓	-	-	-	Anglais
Suisse	31.03.2018	Résumé	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Anglais
Tadjikistan	-											
Ex-République yougoslave de Macédoine	-											
Tunisie	-											
Turquie	29.03.2018	Normal	Oui	-	✓	-	✓	✓	-	✓	-	Anglais
Turkménistan	-											
Ukraine	-											
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	31.03.2018	Résumé	Oui	✓	✓	-	-	✓	-	-	-	Anglais
États-Unis d'Amérique	-	Normal	Oui	✓	✓	-	-	✓	-	✓	-	Anglais
Uruguay	2018	Normal	Oui	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	-	Espagnol
Venezuela (République bolivarienne du)	-											
Zambie	-											

## Annexe IV

### Liste des États qui ont notifié au Dépositaire leur consentement à être liés par le Protocole II modifié (au 15 novembre 2018)

<i>Haute partie contractante</i>	<i>Date de la notification du consentement</i>
Afghanistan	9 août 2017
Albanie	28 août 2002
Argentine	21 octobre 1998
Australie	22 août 1997
Autriche	27 juillet 1998
Bangladesh	6 septembre 2000
Bélarus	2 mars 2004
Belgique	10 mars 1999
Bolivie (État plurinational de)	21 septembre 2001
Bosnie-Herzégovine	7 septembre 2000
Brésil	4 octobre 1999
Bulgarie	3 décembre 1998
Burkina Faso	26 novembre 2003
Cabo Verde	16 septembre 1997
Cambodge	25 mars 1997
Cameroun	7 décembre 2006
Canada	5 janvier 1998
Chili	15 octobre 2003
Chine	4 novembre 1998
Colombie	6 mars 2000
Costa Rica	17 décembre 1998
Croatie	25 avril 2002
Chypre	22 juillet 2003
République tchèque	10 août 1998
Danemark	30 avril 1997
République dominicaine	21 juin 2010
Équateur	14 août 2000
El Salvador	26 janvier 2000
Estonie	20 avril 2000

<i>Haute partie contractante</i>	<i>Date de la notification du consentement</i>
Finlande	3 avril 1998
France	23 juillet 1998
Gabon	22 septembre 2010
Géorgie	8 juin 2009
Allemagne	2 mai 1997
Grèce	20 janvier 1999
Grenade	10 décembre 2014
Guatemala	29 octobre 2001
Guinée-Bissau	6 août 2008
Saint-Siège	22 juillet 1997
Honduras	30 octobre 2003
Hongrie	30 janvier 1998
Islande	22 août 2008
Inde	2 septembre 1999
Iraq	24 septembre 2014
Irlande	27 mars 1997
Israël	30 octobre 2000
Italie	13 janvier 1999
Jamaïque	25 septembre 2008
Japon	10 juin 1997
Jordanie	6 septembre 2000
Koweït	24 mai 2013
Lettonie	22 août 2002
Liban	5 avril 2017
Libéria	16 septembre 2005
Liechtenstein	19 novembre 1997
Lituanie	3 juin 1998
Luxembourg	5 août 1999
Madagascar	14 mars 2008
Maldives	7 septembre 2000
Mali	24 octobre 2001
Malte	24 septembre 2004
Maurice	2 novembre 2018
Monaco	12 août 1997

<i>Haute partie contractante</i>	<i>Date de la notification du consentement</i>
Monténégro	30 décembre 2011
Maroc	19 mars 2002
Nauru	12 novembre 2001
Pays-Bas	25 mars 1999
Nouvelle-Zélande	8 janvier 1998
Nicaragua	5 décembre 2000
Niger	18 septembre 2007
Norvège	20 avril 1998
Pakistan	9 mars 1999
Panama	3 novembre 1999
Paraguay	22 septembre 2004
Pérou	3 juillet 1997
Philippines	12 juin 1997
Pologne	14 octobre 2003
Portugal	31 mars 1999
République de Corée	9 mai 2001
République de Moldova	16 juillet 2001
Roumanie	25 août 2003
Fédération de Russie	2 mars 2005
Sénégal	29 novembre 1999
Serbie	14 février 2011
Seychelles	8 juin 2000
Sierra Leone	30 septembre 2004
Slovaquie	30 novembre 1999
Slovénie	3 décembre 2002
Afrique du Sud	26 juin 1998
Espagne	27 janvier 1998
Sri Lanka	24 septembre 2004
Saint-Vincent-et-les Grenadines	6 décembre 2010
Suède	16 juillet 1997
Suisse	24 mars 1998
Tadjikistan	12 octobre 1999
Ex-République yougoslave de Macédoine	31 mai 2005
Tunisie	23 mars 2006

<i>Haute partie contractante</i>	<i>Date de la notification du consentement</i>
Turquie	2 mars 2005
Turkménistan	19 mars 2004
Ukraine	15 décembre 1999
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	11 février 1999
États-Unis d'Amérique	24 mai 1999
Uruguay	18 août 1998
Venezuela (République bolivarienne du)	19 avril 2005
Zambie	25 septembre 2013

---

## Annexe V

### Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>
CCW/AP.II/CONF.20/1	Ordre du jour provisoire
CCW/AP.II/CONF.20/2	Rapport sur les dispositifs explosifs improvisés (DEI)
CCW/AP.II/CONF.20/3	Coûts estimatifs de la réunion de 2019 du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié
CCW/AP.II/CONF.20/3/Rev.1	Coûts estimatifs révisés de la réunion de 2019 du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié
CCW/AP.II/CONF.20/4	Coûts estimatifs de la vingt et unième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié
CCW/AP.II/CONF.20/4/Rev.1	Coûts estimatifs révisés de la vingt et unième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié
CCW/AP.II/CONF.20/5	Document final
CCW/AP.II/CONF.20/CRP.1	Projet de document final
CCW/AP.II/CONF.20/INF.1	Liste des participants
CCW/AP.II/CONF.20/MISC.1	Liste provisoire des participants
CCW/AP.II/CONF.20/SR.2	Compte rendu analytique de la 2 <sup>e</sup> séance